



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

805 *th* MEETING : 21 NOVEMBER 1957

ème SÉANCE : 21 NOVEMBRE 1957

DOUZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/805)	1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/805)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND FIFTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 21 November 1957, at 3 p.m.

HUIT CENT CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 21 novembre 1957, à 15 heures.

President: Mr. Hashim JAWAD (Iraq).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/305)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

1. Mr. Krishna MENON (India): At the 802nd meeting of the Security Council, the representative of Pakistan made a great many observations which purported to be in reply to what had been said on behalf of the Government of India. These deliberations have dragged on so long that it is not my intention to go into this seriatim. There have been contradictions time after time; they are in the records. And, obviously, contradictions are of no value. Therefore, I propose to deal with these matters in very brief form.

2. The first point that was made by the Foreign Minister of Pakistan was that there had been no augmentation. We have dealt with this not only in the present series of meetings of the Council, but also at previous sessions; however, in case members of the Council are interested in the facts, we refer them to paragraphs 204 and 225 of the third interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan.¹

Président : M. Hashim JAWAD (Irak).

Présents : Les représentants des pays suivants : Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/305)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan (suite)

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

1. M. Krishna MENON (Inde) [*traduit de l'anglais*] : A la 802^e séance du Conseil de sécurité, le représentant du Pakistan a formulé de nombreuses observations qui visaient à répondre à ce que j'avais dit au nom du Gouvernement de l'Inde. Nos délibérations ont été si longues que je n'ai pas l'intention d'examiner ces observations point par point. Les allégations avancées ont d'ailleurs été réfutées à maintes reprises, comme en témoignent les comptes rendus. Manifestement, les réfutations ne servent de rien. J'ai donc l'intention d'être très bref.

2. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a affirmé d'abord qu'il n'y avait eu aucune augmentation d'effectifs. Nous avons déjà parlé de cette question, non seulement à des séances de la série en cours, mais encore précédemment. Si toutefois des membres du Conseil voulaient s'assurer des faits, ils peuvent se reporter aux paragraphes 204 et 225 du troisième rapport intérimaire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan¹.

¹ Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430.

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 7, document S/1430.

3. In this connexion, may I say that the representative of the United Kingdom has been good enough to say that each representative quotes part of the report and not the other. I have never heard the representative of the United Kingdom quote the whole of a report. It is not possible. We have not quoted anything out of context. If we have quoted anything out of context or anything that would distort the meaning of the Commission's report, we are prepared to make the necessary corrections; and we deeply regret that a statement of this kind should have been made, not with malice aforethought, or after-thought, but just casually.

4. A reference to paragraphs 204 and 225 of the Commission's third interim report will show that there had been augmentation — not augmentation by one per cent or two per cent, but, in fact, it said that the whole of the resolution of 13 August 1948 [S/1100, para. 75] had been vitiated by the fact that material changes had taken place. Further, there is a minority report of the Commission which refers to the violation of part I, paragraph B, which also has been referred to. I do not propose to go into any great detail because I think it is only right that I should not tax the patience of the Council any further, and so I shall make this as brief as possible and come to the draft resolution.

5. This is what the Commission said:

“At the time that the Commission adopted the resolution of 13 August 1948 it had reason to believe that the “Azad” forces did not constitute a properly organized and equipped military force. . . .”²

“There is, indeed, no doubt that the ‘Azad’ forces now have a strength which compares the military situation. . . . It is reasonable to suppose that if the Commission had been able to foresee [this is the important part] that the cease-fire period would be prolonged throughout the greater part of 1949 and that Pakistan would use that period to consolidate its position in the ‘Azad’ territory, the Commission would have dealt with this question in part II of the resolution of 13 August.”³

6. I do not wish to weary the Council with more details of this. We have not, in previous submissions before the Security Council, given the details with regard to what are called “the northern areas”. These areas are not a separate state; they are part of the State of Jammu and Kashmir, and, what is more, the Commission expressly said so and stated that the security of the whole of the territory was the responsibility of India.

7. We have dealt with this in detail, and since it is now admitted that the forces in the northern areas have been considerably increased — I am not going into the history of who handed over the northern areas — even during recent years, I do not propose to deal with them. The northern areas are an integral part of the State of Jammu and Kashmir and at the

² *Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No 7, document S/1430, para. 204.*

³ *Ibid.*, para. 225.

3. A ce propos, je me permettrai de rappeler que le représentant du Royaume-Uni s'est plu à dire que chaque représentant citait certaines parties du rapport sans citer les autres. Je n'ai jamais entendu le représentant du Royaume-Uni citer un rapport en entier. C'est impossible. Nous n'avons fait aucune citation isolée de son contexte. Si nous l'avons fait ou si nous avons, en quelque façon, dénaturé le sens du rapport de la Commission, nous sommes prêts à rectifier cette erreur. Je regrette donc profondément qu'une déclaration de ce genre ait été faite, sans aucune intention malveillante certes, mais en passant.

4. Si l'on se reporte aux paragraphes 204 et 225 du troisième rapport intérimaire de la Commission, on verra qu'une augmentation a eu lieu, et non pas une augmentation d'un ou deux pour cent. En fait, il est dit dans le rapport que la validité de l'ensemble de la résolution du 13 août 1948 [S/1100, par. 75] a été compromise du fait que des changements d'ordre matériel sont intervenus. En outre, un rapport de la minorité de la Commission fait état de la violation du paragraphe B de la première partie, qui a été également mentionnée. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les détails parce que je ne veux pas abuser de la patience du Conseil ; je serai donc aussi bref que possible et j'en viendrai ensuite au projet de résolution.

5. Voici ce que dit la Commission :

«Au moment où la Commission a adopté la résolution du 13 août 1948, elle avait des raisons de croire que les forces «azad» ne constituaient pas une force militaire bien organisée et équipée...»²

«Il est, de fait, incontestable que les forces «azad» sont maintenant assez fortes pour modifier la situation militaire... On peut supposer à bon droit que, si elle avait pu prévoir — c'est là le point important — «que la suspension des hostilités se prolongerait pendant presque toute l'année 1949 et que le Pakistan mettrait cette période à profit pour consolider sa position dans le territoire du Cachemire «azad», la Commission aurait traité cette question dans la deuxième partie de la résolution du 13 août.»³

6. Je ne veux pas importuner le Conseil en insistant sur ce point. Dans nos interventions antérieures, nous n'avons pas donné de détails concernant ce que l'on appelle les «régions du Nord». Ces régions ne constituent pas un Etat séparé ; elles font partie de l'Etat de Jammu et Cachemire. Qui plus est, la Commission l'a expressément reconnu et à déclaré que la sécurité de l'ensemble du territoire relevait de la compétence de l'Inde.

7. Nous avons déjà examiné cela en détail, et puisque l'on admet maintenant que les forces qui se trouvent dans ces régions du Nord ont été considérablement renforcées, même au cours des toutes dernières années — je ne veux pas aborder le pas de savoir qui a cédé ces régions — je n'insisterai pas davantage. Les régions du Nord font partie intégrante de l'Etat de Jammu

² *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 7, document S/1430, par. 204.*

³ *Ibid.*, par. 225.

time of the adoption of the resolution there was no question of the "Azad" forces there.

8. There are many references in the Commission's report which definitely state — and I am sure the representative of the United Kingdom will be able to find this out for himself — that the Commission did not think at that time that there were any Pakistani forces there.

9. The Foreign Minister of Pakistan has charged me with inaccuracy and contradiction in regard to the "Azad" forces. It is quite true that some time during last year I did refer to forty-two battalions instead of thirty-five battalions. That was our information at that time, which was immediately corrected, and we have always said that it was thirty-five battalions.

10. Now if the battalions are smaller in number, it is because there has been a reorganization of these forces and not because their fighting strength or their personnel has decreased. It is possible to have battalions of 800 or 500 or 1,000, and today if the battalions are fewer, it does not mean that there has been any augmentation or any withdrawal, or anything of that kind. I would like the Council to refer to my statement on 9 October [795th meeting, para. 91], where I said that it is only a matter of the number of divisions, and not a contraction of the aggregate of forces. This is the kind of Hansarding which does not go to the substance of anything.

11. Now we come to a very important part which concerns Mr. Frank P. Graham. Mr. Graham is not a member of the Council and we have no responsibility for criticizing him or defending him. But the Foreign Minister of Pakistan tells the Council [804th meeting, para. 33] that the implementation of part I of the resolution of 13 August 1948 has been certified by Mr. Graham in paragraph 29 of his third report and in paragraph 44 of the fifth report. I have been at great pains to find out where it is.

12. First of all, if I may say so, Mr. Graham has not been authorized by the Council to certify anything. The authority of the United Nations Commission for India and Pakistan is to report to the respective Governments, mainly to the Government of India. But anyway, we will leave that alone. There has been no certification of any kind. In the third report, the discussions with Mr. Graham proceeded as I told the Council beforehand. All these discussions were of an exploratory character, and when they are of an exploratory character you take certain things as assumptions, taking for argument this, that and the other. That is all. The question of the augmentation had not arisen. As regards any idea that Mr. Graham had certified the implementation of part I, first of all, Mr. Graham does not have the authority to certify, and secondly, he has not certified, and thirdly, they are contrary to the facts which are established in the Commission's report itself. What he said was: Assuming that part I had been implemented, then we may do this, that or the other. That

et Cachemire et, à l'époque où la résolution a été adoptée, la question de la présence de forces « azad » ne se posait pas.

8. On relève dans le rapport de la Commission de nombreux passages où il est dit expressément — je suis certain que le représentant du Royaume-Uni pourra les retrouver sans difficulté — que la Commission ne pensait pas à cette époque qu'il y eût des forces pakistanaises dans cette région.

9. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan m'a accusé d'avoir fait des déclarations fausses et contradictoires concernant les forces « azad ». Il est parfaitement exact qu'à une certaine époque de l'année dernière, sur la foi des renseignements que nous avons reçus, j'ai parlé de 42 bataillons, au lieu de 35. Depuis que nos informations ont été rectifiées, je m'en suis toujours tenu au chiffre de 35 bataillons.

10. La diminution du nombre des bataillons est due en fait à une réorganisation des forces, et non à une réduction de la puissance de combat ou des effectifs. Il est possible d'avoir des bataillons de 800, de 500 ou de 1.000 hommes, et si le nombre de bataillons est aujourd'hui moins grand, cela ne signifie pas que l'augmentation ait cessé ou qu'un retrait ait été opéré, ou quoi que ce soit de ce genre. Je renvoie le Conseil au compte rendu de la déclaration que j'ai faite le 9 octobre [795^e séance, par. 91], où l'on verra que j'ai alors déclaré qu'il s'agissait seulement du nombre des divisions, et non pas d'une diminution de l'effectif total des forces. Le procédé qui consiste à opposer ainsi à un représentant ses déclarations antérieures ne permet pas d'aller au fond des choses.

11. Nous en venons maintenant à une partie très importante qui concerne M. Frank P. Graham. M. Graham n'est pas membre du Conseil, et il ne nous appartient pas de le critiquer ou de le défendre. Toutefois, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré au Conseil que M. Graham avait certifié que la première partie de la résolution du 13 août 1948 avait été appliquée, cela au paragraphe 29 de son troisième rapport et au paragraphe 44 de son cinquième rapport [804^e séance, par. 33]. Je me suis donné beaucoup de mal pour retrouver ces passages.

12. Permettez-moi tout d'abord de dire que le Conseil n'a pas donné mandat à M. Graham de certifier quoi que ce soit. La Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan est habilitée à faire rapport aux gouvernements intéressés, principalement au Gouvernement de l'Inde. Mais laissons cela. Rien n'a été certifié. En ce qui concerne le troisième rapport, j'ai déjà dit au Conseil quelle était la nature des consultations qui avaient eu lieu avec M. Graham. Toutes ces consultations avaient pour objet de rechercher des possibilités de solution, et, pour les besoins d'une telle recherche, on est amené à faire certaines hypothèses, un point c'est tout. La question de l'augmentation des effectifs n'avait pas été soulevée. Pour ce qui est de l'affirmation selon laquelle M. Graham aurait certifié l'application de la première partie, je dirai tout d'abord que M. Graham n'est pas habilité à certifier quoi que ce soit, ensuite qu'il n'a rien certifié, et, enfin, que cela est en contradiction avec les faits qui sont établis dans le rapport même de la Commission. En réalité, M. Graham a dit

was what was said. There was no question of certification at any time, and the Council was misled if it took into account the statement made by the Foreign Minister of Pakistan that there was any certification in this way.

13. The Foreign Minister of Pakistan again goes on to say, to quote from Mr. Jarring, probably not in literal terms, that India had caused a deadlock. So far as I remember, what Mr. Jarring said was: "I established that a deadlock . . . on part I . . ." [798th meeting, para. 40.] But the Foreign Minister of Pakistan says that India has created the deadlock. As far as we know from the report here, unless there is a change of mind, there is nothing in the report to warrant this statement. The Foreign Minister of Pakistan said: "An artificial deadlock has arisen because it suits the Government of India to create it — and for no other reason." [802nd meeting, para. 9.] This is what Mr. Firoz Khan Noon attributes to Mr. Jarring, and we deny that. What Mr. Jarring said in the Council was:

"In my report, I established that a deadlock had been reached between India and Pakistan on part I of the resolution of 13 August 1948, and in particular on paragraphs B and E of that part." [798th meeting, para. 40.]

14. Then the Foreign Minister goes on to contradict himself. He says that some members of the Security Council have expressed doubts about the implementation of part of the resolution. If some members have expressed doubts, surely India alone is not in doubt. We have produced before this Council — which I do not propose to go into now; it will take time — extensive evidence, which has not been contradicted, in regard to the maintenance of a peaceful atmosphere; that is, part I, paragraph E. We have produced extensive evidence not only today but over the ten years, and what is more, it is a matter of deep regret to my Government that the attempts at subversion, at sabotage, at blowing up bridges, mosques and temples inside Kashmir have attracted so little attention on the part of certain members of the Council.

15. I propose to skip over a large number of these criticisms because there is a limit to which one can answer repetitive and irrelevant statements.

16. My good friend, General Romulo, the Philippine representative, with great zeal apparently has referred to his obligations in regard to my country. At the time when the instruments establishing the South-East Asia Treaty Organization (SEATO) were signed, protests were made to all the countries concerned, particularly to the United States and the United Kingdom, that they had no business to take under protection certain territories under certain Powers. The day of protectorates is over. If the Philippines wants to protect India — well, it may have a very good motive. What we are told, unless I am mistaken — and I cannot make a mistake because I have the text — is that they wish "to uphold the principle of equal rights and self-determination of peoples." [804th meeting,

qu'à supposer que la première partie ait été appliquée, on pourrait faire telle ou telle chose. Il n'a jamais été question de rien certifier, et le Conseil a été induit en erreur s'il s'est fié à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a faite à ce sujet.

13. Celui-ci a ensuite soutenu, en citant d'une façon probablement assez libre M. Jarring, que l'Inde était responsable de l'impasse actuelle. Si mes souvenirs sont exacts, M. Jarring a dit en réalité: «J'ai fait ressortir... que l'Inde et le Pakistan se trouvent dans une impasse en ce qui concerne la première partie de la résolution...» [798^e séance, par. 40], alors que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan prétend que c'est l'Inde qui est responsable de cette impasse. À notre connaissance, rien dans le rapport ne justifie cette déclaration, à moins que son auteur n'ait changé d'avis. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré: «La prétendue impasse existe uniquement parce que le Gouvernement indien a jugé opportun de la provoquer.» [802^e séance, par. 9.] M. Firoz Khan Noon a faussement attribué cette affirmation à M. Jarring. M. Jarring a en réalité dit au Conseil:

«J'ai fait ressortir dans mon rapport que l'Inde et le Pakistan se trouvent dans une impasse en ce qui concerne la première partie de la résolution du 13 août 1948, notamment les paragraphes B et E.» [798^e séance, par. 40.]

14. Ensuite, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan s'est contredit. Il a déclaré que quelques membres du Conseil de sécurité avaient exprimé des doutes quant à l'application de la première partie de la résolution. Si quelques membres ont exprimé des doutes, c'est que l'Inde n'est pas seule à douter. Nous avons présenté au Conseil des preuves abondantes, qu'il serait trop long d'examiner maintenant, mais qui n'ont jamais été réfutées, au sujet du maintien d'une atmosphère pacifique, c'est-à-dire du paragraphe E de la première partie. Il y a dix ans que nous présentons des preuves, et c'est avec un profond regret que mon gouvernement constate que les tentatives de subversion, de sabotage, de destruction de ponts, de mosquées et de temples à l'intérieur du Cachemire ont si peu retenu l'attention de certains membres du Conseil.

15. Je passerai sous silence un grand nombre des critiques faites; il y a en effet une limite au-delà de laquelle on ne peut plus répondre à des redites qui sont étrangères à la question.

16. Mon excellent ami, le général Romulo, représentant des Philippines, a, avec beaucoup de chaleur, parlé de ses obligations à l'égard de mon pays. Au moment de la signature de l'instrument établissant l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est [OTASE], des protestations ont été adressées à tous les pays intéressés, notamment les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, pour leur faire savoir qu'il ne leur appartenait pas de prendre sous leur protection certains territoires dépendant de certaines puissances. L'âge des protectorats est révolu. Si les Philippines désirent protéger l'Inde, peut-être, après tout, ont-elles un très bon motif. Le général Romulo a déclaré, sauf erreur, — et je ne puis guère faire d'erreur puisque j'ai le texte sous les yeux — que les Philippines entendent «défendre

para. 16.] How they uphold this, I do not know. Our people are free, as free as any people in the world.

17. In this discussion, we have made no criticism of countries joining defensive pacts. What we have said is this: When those defensive pacts are used by the party in question against us, then we have a right to point that out. That is a very different question. That is a very different issue. What use one of the parties makes of a compact is different from criticizing the compact itself. We do not propose to address any questions either to the United Kingdom or to the United States as to whether they subscribe to this statement. It is a fantastic statement, it is a surprising statement made by one of the members of the SEATO Pact in regard to its objects, namely, to establish self-determination in our country. We do not enter into it because the question is too absurd. We would not ask the United Kingdom a question of that kind. They happen to be good friends of ours. We would not ask the United States a question of that kind. We have no right to question the actions of sovereign Governments, right or wrong. If they are wrong actions, either they take the consequences of these actions, if the other Government is powerful enough in the modern circumstances of the world, or they get away with it. But we can express our opinions. We regret that all this war apparatus is now part of the area.

18. That is another question altogether. As far as the issue before us is concerned, I did not read from the newspapers, I read from statements of Prime Ministers, Foreign Ministers, responsible Ministers of Pakistan as to the purposes for which they entered the Pact.

19. Is there any evidence whatsoever that we at any time violated the territory of Pakistan? We have refrained from placing before the Council the number of instances where Pakistan has tried to probe our frontiers. We have no intention of publishing the information, because it will only create irritation. In spite of the serious nature of these actions, we still maintain only an armed police on the international frontier.

20. The time will come when the great countries which are permanent members of this Council and have a very great responsibility will regret encouraging banditry of this kind. I mean political banditry; I do not mean anything else — that is to say, the disregard of ordinary canons of justice, as happened a year or two ago. If it becomes very serious or if it is necessary to convince those who are the aggressors that we are capable of turning back aggression, then we may do something. But we do not go about inflicting casualties, and that is that.

21. This reference by General Romulo has hurt us very much. While we differ totally from the politics and the approach that the Philippine Government follows, we always regarded it as an extremely friendly

le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes» [804^e séance, par. 16]. Comment comptent-elles le faire? Je l'ignore. Notre peuple est libre, aussi libre que n'importe quel autre peuple du monde.

17. Dans cette discussion, nous n'avons pas critiqué les pays qui ont adhéré à des pactes défensifs. Nous avons simplement dit que lorsque ces pactes défensifs sont utilisés par l'une des parties contre nous, nous avons le droit de le faire remarquer. C'est là une question tout à fait différente, un tout autre problème. Dire comment une des parties utilise une alliance n'est pas critiquer l'alliance elle-même. Je n'ai pas l'intention de demander au Royaume-Uni ni aux Etats-Unis s'ils approuvent cette déclaration. Il s'agit d'une déclaration étonnante et singulière, faite par l'un des membres de l'OTASE, concernant l'objet de ce traité, qui serait d'instituer dans mon pays la libre détermination. Nous n'insisterons pas; la question est trop absurde. Nous ne poserons pas une question de cette nature au Royaume-Uni; il est de nos amis. Nous ne la poserons pas davantage aux Etats-Unis. Nous n'avons pas le droit de demander compte de leurs actes à des Etats souverains, que ces actes soient justes ou non. S'il s'agit d'actes injustes, ou bien ceux qui les ont commis en subissent les conséquences, si l'autre partie en cause est suffisamment puissante dans les conditions actuelles, ou bien ils s'en tirent impunément. Mais nous pouvons exprimer nos opinions. Nous déplorons cet appareil guerrier qui est maintenant intégré à la région.

18. Mais il s'agit là d'une tout autre question. En ce qui concerne le problème dont nous sommes saisis, ce ne sont pas des journaux que j'ai cités, mais bien des déclarations émanant de premiers ministres, de ministres des affaires étrangères, de ministres responsables du Pakistan, indiquant les raisons pour lesquelles ce pays a adhéré au pacte en question.

19. Existe-t-il la moindre preuve que nous ayons, à un moment quelconque, violé le territoire du Pakistan? Nous nous sommes abstenus de signaler au Conseil de nombreuses tentatives de violation de nos frontières par le Pakistan. Nous n'avons pas l'intention de publier ces informations, parce qu'elles ne feraient que créer du ressentiment. En dépit du caractère grave de ces actes, nous ne maintenons toujours qu'une police armée à la frontière internationale.

20. Un jour viendra où les grandes puissances qui sont membres permanents du Conseil et ont une très lourde responsabilité regretteront d'avoir encouragé un banditisme de ce genre. Je veux dire: un banditisme politique — et rien d'autre — c'est-à-dire le mépris des règles habituelles de justice, comme cela s'est produit il y a un an ou deux. Si la situation devient très grave, ou s'il apparaît nécessaire de convaincre les agresseurs que nous sommes capables de repousser l'agression, il est possible qu'alors nous fassions quelque chose. Mais nous n'avons pas l'habitude de causer inconsidérément des dommages, et voilà tout.

21. La déclaration du général Romulo nous a profondément blessés. Si notre politique diffère totalement de celle que suit le Gouvernement des Philippines, nous avons toujours considéré ce pays comme un ami.

country. For the Philippines to tell us that it is going to interfere in our internal affairs — that is a bit thick.

22. The representative of the United Kingdom, in the usual English way, has uttered his warning with regard to bomb explosions — that he does not approve of them, that terrorism does not take anybody anywhere and so on. We are grateful for that and we hope that in view of the considerable influence that the United Kingdom has over Pakistan that will have some effect. But we have to take care of our own safety.

23. In this Council, the Foreign Minister of Pakistan has denied the categorical statements I made before it, not out of nowhere but supported by documentary evidence; our trials, he said, are stage managed. I do not think that any of the members of this Council believe that in India law is stage-managed for political purposes. If anything, since the transfer of power to Indian hands, we have removed, as I said to you, the judiciary from the executive. There is no stage-managing of any kind of any trials. The trials are public. The Pakistan papers stated that they were held secretly. That is not true. Therefore, I would request the Security Council not to accept this statement. It is like all other denials. You do not have to go very far. Did not Pakistan come here and deny that it had invaded us? And did not the Foreign Minister come a few months afterwards and say, "We did invade them"? Therefore, if they can make a serious denial once and afterwards go back on it, then where do we stand?

24. We were told that the elections in Kashmir are rigged. We owe no responsibility to the outside world as to how we conduct our elections. But we are anxious that the truth be known that we are genuinely interested in decent elections. *The New York Times* has been quoted. I have no desire to refer to the character of any paper, local or otherwise. In the 795th meeting of the Security Council, I gave you the details of the election figures [795th meeting, paras. 77 and 78]. We cannot put up puppet oppositions. That is worse than not having an opposition. Are we to organize an opposition? There were large numbers of seats that were contested. There were election petitions being circulated. There were by-elections being contested. Many seats were won by very narrow margins. There was more than one party fighting in these elections.

25. Since newspapers have been read, you will permit me to read a very short extract from a paper which is not always friendly to India on the Kashmir question or on the question of the cotton trade or anything of that kind, namely, the *Manchester Guardian*. On 20 April 1957, this newspaper expressed the view that:

"The Jammu elections are a great and quite a genuine victory for the National Conference. Elections in Kashmir are over. In Jammu, the National Conference was given a tough fight . . . and all but five of the seats were contested. After strenuous canvassing and an election fever equalled only in

Que les Philippines viennent nous dire qu'elles vont s'ingérer dans nos affaires intérieures, c'est un comble.

22. Le représentant du Royaume-Uni, selon la méthode britannique habituelle, a lancé un avertissement concernant les explosions de bombes; il a déclaré qu'il n'approuve pas de tels actes, que le terrorisme ne mène à rien, et ainsi de suite. Nous sommes heureux de cette déclaration, et nous espérons que, étant donné l'influence considérable du Royaume-Uni sur le Pakistan, elle aura quelque effet. Mais nous devons veiller nous-mêmes à notre sécurité.

23. Devant le Conseil, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a démenti les déclarations catégoriques que j'avais faites en me fondant sur des preuves écrites; il a déclaré que nos procès étaient truqués. Je ne pense pas qu'un seul membre du Conseil croie que l'administration de la justice en Inde est truquée à des fins politiques. Depuis le transfert de souveraineté à l'Inde, nous avons, comme je l'ai déjà dit, séparé le pouvoir judiciaire du pouvoir exécutif. Il n'y a aucun truquage d'aucune sorte dans les procès. Ils sont publics. Les journaux pakistanais ont déclaré qu'ils avaient lieu à huis clos. Ce n'est pas vrai. Je demande donc au Conseil de sécurité de ne pas accepter cette déclaration. Il en va de ce démenti comme de tous les autres. Les membres du Conseil de sécurité n'ont pas à chercher bien loin: le Pakistan n'est-il pas venu ici nier avoir envahi l'Inde, et le Ministre des affaires étrangères de ce pays n'est-il pas venu dire, quelques mois plus tard: « Nous les avons envahis »? Si le Pakistan peut donner un démenti sérieux en une occasion et revenir sur ce démenti par la suite, où en sommes-nous?

24. On nous a dit que les élections au Cachemire avaient été truquées. Nous n'avons pas à rendre compte à l'étranger de la façon dont nous organisons nos élections. Mais nous voulons que l'on sache la vérité: nous tenons beaucoup à des élections honnêtes. On a cité le *New York Times*. Je n'entends pas mettre en cause le caractère d'un journal quelconque, local ou autre. A la 795^e séance du Conseil de sécurité, je vous ai donné les résultats des élections [795^e séance, par. 77 et 78]. Nous ne pouvons créer une opposition artificielle. Ce serait pire que de ne pas en avoir. Faut-il que nous organisions une opposition? Un grand nombre de sièges ont été disputés; des demandes d'invalidation ont été présentées; des élections partielles ont été contestées; et nombre d'élus l'ont été à une très faible majorité. Il y a eu effectivement lutte entre plusieurs partis.

25. Etant donné qu'on a donné lecture de coupures de presse, je me permettrai de citer un très court extrait d'un article paru dans un journal qui ne manifeste pas toujours des sentiments très amicaux envers l'Inde, que ce soit à propos du Cachemire, du commerce du coton, ou d'autres questions de cette nature. Je veux parler du *Manchester Guardian*. Dans le numéro du 20 avril 1957, on a pu lire ce qui suit:

« Les élections du Jammu constituent une grande et authentique victoire pour la National Conference. Les élections au Cachemire sont terminées. Dans le Jammu, la National Conference a eu à soutenir une lutte sévère... et tous les sièges, à l'exception de cinq, ont été disputés. Après une campagne très

India's most advanced parts, the National Conference won two-thirds of the seats."

We know how we had to work to win these elections.

26. The paper continues :

"Over 70 per cent of the electorate turned out, women, men and elders, in spite of battering rains."

That was in Jammu. It may be argued that the Jammu majority is Hindu, but it goes on :

"In the Kashmir Valley elections are over too except for two seats. [This was on 20 April.] Of the eight seats that were contested the National Conference won seven and the turn-out was as high as 50 per cent in spite of the icy rains and slushy mud. . . . The National Conference would have probably won most of the seats in the Valley had there been a contest. . . .

"What has surprised everyone in India is the large number of people who have taken part in the elections both in Jammu and in Kashmir."

27. It is possible for me to quote Swedish newspapers, German newspapers and United States newspapers — not *The New York Times*. Their correspondents were there, because there was no restriction on any newspaper correspondent going into Kashmir. They had to get a permit from the Defence Ministry, which is very largely a formality, and they were there. The elections were open. Elections are conducted, under the law of India, under an election commissioner who, as the representative of the United Kingdom will easily understand, is above the executive. The executive cannot give any orders — and this does not happen in Britain — to our election commissioner. Election petitions are contested. The Prime Minister has been elected to Parliament, but his seat is being contested in a court today. In the same way, those elections were contested. So that is that.

28. There is one matter which concerns the United Kingdom as much as it concerns us. It might cost them a little money if they took the other standpoint. India is a successor State to Britain, and this has been internationally recognized and, what is more, recognized by the United Nations.

29. Here is the memorandum of the United Nations Secretariat on the membership status of India and Pakistan [press release No. PM/473], dated 12 August 1947. I should like to read this into the record, because I should not expect Pakistan to contest this — not that it matters. It does not matter at all whether they have understood it or not. The memorandum says :

"The Indian Independence Act provides that on the fifteenth day of August, 1947, two independent Dominions shall be set up in India to be known

active marquée par une fièvre électorale qui n'a d'égalé que celle que connaissent les régions les plus évoluées de l'Inde, la National Conference a remporté les deux tiers des sièges.»

Nous savons quel effort nous avons dû faire pour triompher dans ces élections.

26. Le *Manchester Guardian* poursuit :

« Plus de 70 pour cent des électeurs ont participé au scrutin, femmes, hommes, vieillards, malgré la pluie battante. »

Voilà ce qui s'est passé dans le Jammu. On fera valoir que la population y est en majorité hindoue — mais poursuivons notre lecture :

« Dans la vallée du Cachemire, les élections sont également terminées ; seuls deux sièges n'ont pas encore été attribués. » (Cela a été écrit le 20 avril.) « Des huit sièges qui ont été disputés, la participation électorale en a remporté sept, et la participation électorale a été de 50 pour 100, en dépit de pluies glaciales et d'une boue gluante (...) La National Conference aurait sans doute obtenu la plupart des sièges de la vallée s'il y avait eu compétition...

« Ce qui a surpris tout le monde en Inde, c'est le grand nombre de ceux qui ont pris part aux élections, aussi bien dans le Jammu qu'au Cachemire. »

27. Je pourrais citer des journaux suédois, des journaux allemands, des journaux américains — non le *New York Times*. Les correspondants de ces journaux étaient sur place, parce qu'aucune restriction n'a été imposée à la venue de journalistes étrangers au Cachemire. Ils avaient demandé une autorisation au Ministère de la défense, ce qui n'est guère qu'une formalité, et ils étaient là. Les élections ont été libres. Conformément à la loi indienne, elles se sont déroulées sous le contrôle d'un commissaire aux élections, qui — le représentant du Royaume-Uni le comprendra aisément — est au-dessus de l'exécutif. L'exécutif ne peut donner aucun ordre — et cela ne se fait pas en Grande-Bretagne — à notre commissaire aux élections. Des demandes d'invalidation sont contestées. Le Premier Ministre a été élu au Parlement, mais son siège fait aujourd'hui l'objet d'une contestation devant un tribunal. C'est ainsi que ces élections ont été disputées. Tels sont les faits.

28. J'en viens à un autre point, qui n'est pas moins important pour le Royaume-Uni qu'il ne l'est pour nous. Il pourrait en coûter au Royaume-Uni d'adopter le point de vue opposé. L'Inde est un Etat qui a succédé à la Grande-Bretagne ; ce fait a été reconnu sur le plan international, et reconnu, qui plus est, par les Nations Unies.

29. Voici un mémoire du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en date du 12 août 1947, traitant du statut de l'Inde et du Pakistan en ce qui concerne leur qualité de membres des Nations Unies [communiqué de presse n° PM/473]. J'aimerais que cette citation figure au procès-verbal, car je ne pense pas que le Pakistan voudra la contester — cela n'aurait d'ailleurs pas d'importance. Qu'il ait compris ou non, cela ne change rien. Le mémoire déclare :

« La loi sur l'indépendance de l'Inde stipule que, le quinzième jour d'août 1947, deux dominions indépendants seront créés en Inde et qu'ils seront respec-

respectively as India and Pakistan. Under this Act, the new Dominion of India will consist of all the territories of British India except certain designated territories which will constitute Pakistan.

“ What is the effect of this development on membership and representation of India in the United Nations ?

“ From the legal standpoint, the Indian Independence Act may be analysed as effecting two separate and distinct changes :

“ From the view point of international law, the situation is one in which a part of an existing State ” — that is, the whole of the Indian empire — “ breaks off and becomes a new State.” (I would request Sir Pierson Dixon to read the debates of the time and the archives of the time and to read all the conversations that went on between 21 May and 1 June 1947 in London.) “ On this analysis, there is no change in the international status of India, ” — this is from the United Nations — “ it continues as a State with all treaty rights and obligations, and consequently with all the rights and obligations of membership in the United Nations. The territory which breaks off, Pakistan, will be a new State ; ” — we were one of those who wanted them as a new State here — “ it will not have the treaty rights and obligations of the old State, and it will not, of course, have membership in the United Nations.

“ In international law, the situation is analogous to the separation of the Irish Free State from Great Britain, and of Belgium from the Netherlands. In these cases, the portion which separated was considered a new State ; the remaining portion continued as an existing State with all of the rights and duties which it had before.”

30. I shall not read the remainder, except the last part ; and may I say, in view of what has been said, that I am not reading selectively — the papers are available to everybody :

“ In conclusion, the effect of the Independence Act may be summarized as follows : 1. The new Dominion of India continues as an original Member State of the United Nations with all rights and obligations of membership. 2. Pakistan will be a new non-member State. In order for it to become a Member of the United Nations, it would have to apply for admission pursuant to Article 4 of the Charter, and its application would be handled under the pertinent rules of procedure of the General Assembly and the Security Council.”

31. I think that that clears up that matter. It really has not much relevance to this. Since I have decided that there is not much point in placing a great many facts before you at this stage, while we have the draft resolution and we know how it will be voted upon,

tivement désignés sous les noms d'Inde et de Pakistan. Aux termes de cet acte, le nouveau Dominion de l'Inde comprendra tous les territoires de l'Inde britannique à l'exception de certains territoires déterminés, qui constitueront le Pakistan.

« Quelle est la conséquence de ce fait pour l'Inde en ce qui concerne sa qualité de Membre des Nations Unies et sa représentation à l'Organisation ?

« Du point de vue juridique, la loi sur l'indépendance de l'Inde entraîne deux modifications distinctes :

« Au point de vue du droit international, il s'agit d'un cas où une partie d'un Etat existant » — c'est-à-dire de l'ensemble de l'empire des Indes — « fait sécession et devient un Etat nouveau. » (A ce propos, je voudrais inviter sir Pierson Dixon à consulter les comptes rendus des débats, les archives pertinentes et les procès-verbaux des conversations qui se sont tenues à Londres entre le 21 mai et le 1^{er} juin 1947.) « Il n'y a donc pas de changement dans le statut international de l'Inde, » — ceci est une citation d'un texte des Nations Unies — « qui continue d'être un Etat possédant tous les droits et ayant toutes les obligations qui découlent des traités, et par conséquent tous les droits et obligations qui s'attachent à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le territoire qui fait sécession, le Pakistan, sera un Etat nouveau ; » — nous avons été de ceux qui ont voulu que le Pakistan vienne ici en tant que nouvel Etat — « il ne possédera pas les droits et n'aura pas les obligations qui découlent des traités auxquels était partie l'Etat ancien, et il n'aura naturellement pas la qualité de Membre des Nations Unies.

« En droit international, la situation est analogue à la séparation de l'Etat libre d'Irlande et de la Grande-Bretagne, et à la séparation de la Belgique et des Pays-Bas. Dans ces deux cas, la fraction de territoire qui s'est détachée a été considérée comme un nouvel Etat, la fraction restante continuant son existence d'Etat constitué, avec tous les droits et toutes les obligations qui étaient auparavant les siens. »

30. Je ne citerai pas la suite de ce document, si ce n'est la dernière partie. Je tiens à préciser, étant donné ce qu'on a dit, que je ne fais pas de citation isolée du contexte — les documents sont à la disposition de tous :

« En conclusion, la situation, à la suite de la loi sur l'indépendance, peut se résumer comme suit : 1) Le nouveau Dominion de l'Inde continue d'être Membre originaire des Nations Unies, avec tous les droits et obligations qui s'attachent à cette qualité. 2) Le Pakistan sera un nouvel Etat non membre. Pour devenir Membre des Nations Unies, il lui faudrait demander son admission, conformément à l'Article 4 de la Charte, et sa demande serait examinée conformément aux articles pertinents des règlements intérieurs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. »

31. Je crois que cela règle la question, qui n'a peut-être pas un lien direct avec celle que nous examinons. Etant donné qu'il n'est guère utile, à mon avis, de présenter un trop grand nombre de faits au stade actuel, alors que nous sommes saisis d'un projet de

I shall not go into the much disputed question of paramountcy. Whatever rights there are, they remain in effect.

32. Then we are told that because we made a complaint that does not give us any precedence. That would be true if that complaint was not *bona fide*; but when that complaint was made it was a complaint of aggression, and that aggression was denied. We do not argue that just because somebody comes here with a complaint he is therefore the innocent party and the other is the guilty party. It depends on the merits of the case. I invite the Security Council to look at the complaint by India and look at the answer by Pakistan. May I remind you that there is only one paragraph in the answer by Pakistan that deals with Kashmir, and that paragraph is a total denial of aggression, but aggression was afterwards proved.

33. It is not necessary to go into all the questions of double standards and say that it is far better to have a double standard than no standard at all. Still we are quite content for the world to form its own opinions. We do not claim any high moral standards for ourselves. We do the best we can to govern our lives according to the United Nations Charter and according to the rules of the game. In spite of what is done to us, we keep our friendship with the countries that are military allies of the other side. Sir Pierson Dixon, quite rightly, feels hurt when I refer to partisan attitudes. There is nothing personal about this. Obviously, from our point of view, it is a partisan attitude, because the facts to which we refer are in the book. We are not introducing anything new. I shall come to that in a minute.

34. Some play was made of the use of the words "a mere scroll", and reference was made to something being a mere scrap of paper. The law books state that a deed may be delivered as a scroll, that is as a simple writing, not to become a deed of the party expressed to be bound thereby until some conditions shall have been performed. That is the position of the resolution adopted by the Commission for India and Pakistan on 13 August 1948.

35. Now with regard to the northern areas, we have placed before the Council the facts of the case. If the resolution of 13 August 1948 is to be observed, then it is necessary to withdraw all Pakistan forces from this area. At one time we had asked for fifteen points to be garrisoned in order to protect trade routes. It would be necessary to negotiate with representatives of the Commission as to how many points we should want now. Therefore, this involves a very grave violation of part I, paragraph B of the resolution, because the Security Council was never informed of this question. I am not introducing a new matter because we do not want to prolong the discussion. Pakistan informed the Commission that it had no troops in the northern areas between May and December 1948. I read out all of this before.

résolution et que nous savons dans quel sens les votes seront émis, je n'insisterai pas sur la question, très délicate, de la « suzeraineté » (« paramountcy »). Quels que soient les droits en présence, ils conservent leur valeur.

32. On nous dit que le fait que nous avons présenté une plainte ne nous confère aucune prérogative. Ce serait vrai si nous n'avions pas été de bonne foi, mais lorsque la plainte en question a été présentée, il s'agissait d'une agression, et on a nié l'agression. Nous ne prétendons pas que le simple fait de porter plainte auprès du Conseil de sécurité prouve l'innocence du plaignant et la culpabilité de l'autre partie. Tout dépend des faits de la cause. J'invite le Conseil à examiner la plainte de l'Inde et la réplique du Pakistan. Dans cette réplique, il n'y a qu'un seul paragraphe qui traite du Cachemire, et on y trouve un démenti formel de l'agression. Cependant, l'agression a été prouvée par la suite.

33. Nous n'avons pas à évoquer la question du double critère, et il n'y a pas lieu non plus de dire que mieux vaut avoir deux critères que pas de critère du tout. Il nous suffit que le monde se fasse lui-même une opinion. Nous ne prétendons pas, pour notre part, avoir des normes morales très élevées. Nous faisons de notre mieux pour gouverner notre existence conformément à la Charte des Nations Unies et selon les règles du jeu. En dépit de ce qu'on fait contre nous, nous gardons notre amitié aux pays qui sont des alliés militaires de la partie adverse. Sir Pierson Dixon, avec raison, se sent blessé lorsque je parle d'attitude partisane. Il n'y a là rien de personnel. Pour nous, il s'agit bien d'une attitude partisane, puisque les faits que nous mentionnons sont consignés dans les documents. Nous n'apportons aucun élément nouveau. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

34. On a joué sur les mots « un simple écrit »; on a même parlé à ce propos de « chiffon de papier ». En droit, un acte peut faire l'objet d'un simple écrit, qui ne liera la partie en cause que lorsque certaines conditions auront été remplies. Tel est le cas en ce qui concerne la résolution adoptée par la Commission pour l'Inde et le Pakistan le 13 août 1948.

35. Passons maintenant aux régions du Nord. Nous avons déjà exposé les faits au Conseil. Pour appliquer la résolution du 13 août 1948, il faut retirer de ce secteur toutes les forces pakistanaïses. Nous avons autrefois demandé le droit de placer des garnisons en 15 points pour protéger nos routes commerciales. Il nous faudrait négocier avec des représentants de la Commission quant au nombre de garnisons que nous aimerions avoir aujourd'hui. Il s'agit ici d'une très grave violation du paragraphe B de la première partie de la résolution, le Conseil de sécurité n'ayant jamais été mis au courant. Je n'apporterai aucun élément nouveau parce que je ne veux pas prolonger la discussion. Le Pakistan a déclaré à la Commission le 5 mai à décembre 1948, aucune de ses forces armées ne s'était trouvée dans les régions du Nord. J'ai déjà donné lecture des textes pertinents à une séance précédente.

36. There are various allegations of genocide, and so on, which are too frivolous to be dealt with, and we have no desire to deal with this matter at all. If there are any points of the Pakistan statement which have not been read into the record on this particular occasion, it is because I do not want to take the time of the Council and also because, to the best of my belief, they will be found either in the reports of the Commission or in the statements which I have previously made.

37. With the President's permission, I shall proceed to deal with the draft resolution before the Council [S/3911]. The representative of Colombia appeared to feel aggrieved [803rd meeting, para. 96] that we had not mentioned that the draft resolution was sponsored by them. All we said was that the main architect of the draft resolution on Kashmir had always been the United Kingdom [ibid., para. 1]. There has never been any secret about it. They know more about it. Then more recently it has been the United States and the United Kingdom together. That does not mean that other countries just put down their names. I did not state anything of the kind. What is more, I did not want further to create what I would regard as a situation of embarrassment in view of the fact that it was the Colombian representative, Mr. Lozano, who was largely responsible for our agreeing to the resolution of 13 August 1948 on the assurances which were given. The end of history has not come, and I feel that the time will come when a more objective view will be taken of this matter, when the question of the security of the country will be taken into account. Therefore, I apologize to the representative of Colombia. If he feels hurt in any way, it was not meant in that way at all.

38. As regards the draft resolution before the Council, first of all we have a certain objection to being pushed or moved from one position to another. There is no resolution which has been accepted which refers to disputes or commitments. What I said was that we are engaged by these resolutions, meaning thereby that once one commitment is performed another commitment arises. I do not know how you translate that into French or Spanish or whether there is some difference in this matter. However, just to slip it in in this way, not with any bad motive, is against us.

39. Then we come to the question of the dispute. There has been on this occasion, particularly from some of the delegations, a great deal of argument about territorial disputes. You will notice that neither in the Security Council resolution of 17 January 1948¹ nor in the Commission's resolutions of 13 August 1948 [S/1100, para. 75] and of 5 January 1949 [S/1196, para. 15] is there any reference to a dispute. It is a situation which was created. If this means the same thing, we have no objection, but if the idea is a territorial dispute, then we must join issue.

40. We would like to point out, not because the draft resolution is not ours nor Pakistan's — under the rules of the Security Council only its members can submit resolutions — that while there is a reference to the resolution of 13 August 1948 and 5 January 1949,

¹ Official Records of the General Assembly, Third Session, Supplement No. 2, chapter 5, section C.

36. On a porté diverses accusations, de génocide entre autres, qui sont trop futiles pour qu'on les prenne en considération. Je n'ai d'ailleurs nul désir d'en parler ici. Si je n'ai pas cité aujourd'hui certains passages de la déclaration pakistanaise, c'est parce que je ne veux pas retenir trop longuement l'attention du Conseil et qu'à ma connaissance, d'ailleurs, on peut en retrouver le texte dans les rapports de la Commission ou dans le compte rendu de mes précédentes interventions.

37. Avec la permission du Président, je passerai au projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/3911]. Le représentant de la Colombie a été blessé que nous n'ayons pas nommé son pays parmi les auteurs du projet [803^e séance, par. 96]. Tout ce que nous avons dit, c'est que le Royaume-Uni a toujours été le principal artisan des projets de résolution relatifs au Cachemire [ibid., par. 1]. Cela n'a jamais été un secret pour personne ; il est mieux informé que qui que ce soit sur la question. Les Etats-Unis se sont récemment joints au Royaume-Uni. Cela ne signifie pas que les autres pays se contentent d'apposer leur signature. Je n'ai rien dit de tel. Qui plus est, je ne voulais pas créer une situation que je considère comme embarrassante, puisque c'est en grande partie à cause des assurances qu'avait données le représentant de la Colombie, M. Lozano, que nous avons accepté la résolution du 13 août 1948. L'affaire n'est pas close, et je pense qu'un moment viendra où l'on sera plus objectif et où l'on tiendra compte de la sécurité du pays. Je présente donc mes excuses au représentant de la Colombie ; qu'il ne pense surtout pas que nous ayons voulu le blesser.

38. En ce qui concerne le projet de résolution dont le Conseil est saisi, nous ne voyons pas pourquoi nous serions sans cesse ballottés d'une position à l'autre. Aucune des résolutions acceptées ne parle de différend ni d'engagements. Ce que j'ai dit, c'est que nous nous trouvons engagés par ces résolutions, c'est-à-dire qu'un engagement, une fois rempli, fait place à un nouveau. J'ignore comment on peut exprimer cela en français ou en espagnol, et s'il existe des différences d'une langue à l'autre. Mais c'est agir contre nous qu'énoncer cette idée sous cette forme, même sans mauvaise intention.

39. J'en viens à la question du différend. On a beaucoup parlé à cette occasion, certaines délégations surtout, de différends territoriaux. On notera que le mot « différend » n'apparaît ni dans la résolution du Conseil de sécurité du 17 janvier 1948⁴ ni dans les résolutions de la Commission du 13 août 1948 [S/1100, par. 75] et du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15]. Il s'agit d'une situation. Si c'est ce que l'on entend ici, nous n'élevons aucune objection, mais si l'on veut parler d'un différend territorial, nous protestons.

40. Nous voudrions signaler, et ce n'est pas parce que le projet de résolution n'émane ni de nous ni du Pakistan — en vertu du règlement intérieur, seuls les membres du Conseil peuvent présenter des projets de résolution — nous voudrions signaler, dis-je, une grave

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Supplément n° 2, chap. 5, sect. C.

there is a significant omission, namely, that of the Security Council resolution of 17 January 1948, which is a most important document. That is what we are here about. If the resolution of 17 January 1948 had been observed, then there would be no augmentation, there would not have been the complaint by the Commission that Pakistan had used that period for building up its forces. I did not say this ; this is in the Commission's report.

41. Therefore, if there is no reference to the resolution of 17 January 1948, which is a most important resolution, then the other resolutions have no effect. If the 17 January resolution were observed, then it would be easier to proceed. This resolution was accepted by both parties. I would like to say that although both Ambassador Wadsworth and Sir Pierson Dixon specially mentioned this in their statements, I do not find any mention of it in the draft resolution. Therefore, it could not be that there was an omission. I do not know how it is in other parts of the world, but the representative of the United Kingdom will agree that the speeches on a resolution, bill or statute have little meaning ; they are inoperative. It is what is in the text that is important. Could this omission have been made because of special reasons ?

42. I have already referred to two changes. One is the changing of engagements to commitments ; the second is the omission of the 17 January resolution. We come now to the third. The sponsors again, as I have said before, have tried to introduce the wording appropriate to a territorial dispute. A territorial dispute does not come under Chapter VI of the Charter.

43. Then we come to the sixth preambular paragraph. There is no reference here to the annexation of part of the territory. The Government of India has laid a great deal of stress on the fact that there must be de-annexation. Unless there is de-annexation there is no fulfilment of part I, paragraph B of the resolution of 13 August 1948. There is no adequate reference to paragraph E except as a general appeal to both sides which really kills the thing because one side makes the difficulties. They are not considered important enough for inclusion. The whole of the draft resolution is centred on what the sponsors have chosen to call demilitarization. I will come to that in a minute.

44. Operative paragraph 1 reads :

“Requests the Government of India and the Government of Pakistan to refrain from making any statements and from doing or causing to be done or permitting any acts which might aggravate the situation and to appeal to their respective peoples to assist in creating and maintaining an atmosphere favourable to the promotion of further negotiations.”

We have already had the statement of Pakistan that they have made an appeal. Is that sufficient ? Does that answer the campaign of hatred, does that answer the appeal to *jehad*, does that answer the statement of Mr. Daultana the other day, does it answer the statements of previous Prime Ministers, does that answer

omission : si le projet mentionne les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, il passe sous silence la résolution du Conseil de sécurité en date du 17 janvier 1948, qui est d'une importance capitale. C'est la raison de notre présence ici. Si la résolution du 17 janvier 1948 avait été appliquée, on n'aurait pas renforcé les effectifs, et la Commission n'aurait pas eu à se plaindre que le Pakistan a mis à profit cette période pour consolider sa position. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Commission, dans son rapport.

41. En conséquence, si l'on omet de mentionner la résolution du 17 janvier 1948, qui est d'une importance capitale, les autres résolutions sont inopérantes. Si cette résolution était respectée, on progresserait plus facilement. Ses termes ont été acceptés par les deux parties. Je tiens d'ailleurs à signaler que M. Wadsworth et sir Pierson Dixon ont, dans leurs déclarations, fait expressément état de ce texte, que le projet de résolution passe sous silence. Il ne peut donc s'agir d'un oubli. J'ignore ce qu'il en est ailleurs dans le monde, mais le représentant du Royaume-Uni conviendra que les discours consacrés à un projet de résolution, de loi, ou de décret, ont peu de poids et qu'ils sont sans effet : c'est le texte du projet qui compte. Des raisons spéciales expliquent-elles cette omission ?

42. J'ai déjà relevé deux particularités : l'une concerne les engagements, l'autre l'omission de la résolution du 17 janvier 1948. J'en viens à la troisième. Comme je l'ai déjà dit, les auteurs du projet ont cherché à faire figurer dans leur texte les termes qui conviendraient à un différent territorial. Un différent territorial ne relève pas du Chapitre VI de la Charte.

43. J'appellerai maintenant l'attention sur le sixième considérant. Il ne fait aucune allusion à l'annexion d'une partie du territoire. Le Gouvernement de l'Inde a beaucoup insisté sur la nécessité de procéder à une désannexion. A défaut de cela, le paragraphe B de la première partie de la résolution du 13 août 1948 ne peut être considéré comme appliquée. De même, on n'insiste pas suffisamment sur le paragraphe E ; on se borne à lancer aux deux parties un appel général, qui ne peut que rester sans effet puisque l'une des deux parties soulève des difficultés. On n'a pas estimé ces questions assez importantes pour en faire mention. Le projet de résolution porte essentiellement sur ce que les auteurs ont choisi d'appeler la démilitarisation. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

44. Le paragraphe 1 du dispositif se lit comme suit :

« Invite le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan à s'abstenir de faire toute déclaration et de commettre, d'inciter à commettre ou de laisser commettre tout acte qui pourrait aggraver la situation, et à faire appel à leurs populations respectives pour qu'elles aident à créer et à maintenir un climat propice à de nouvelles négociations ».

Le Pakistan a déclaré qu'il avait lancé un tel appel. Est-ce suffisant ? Est-ce que cela répond à la campagne de haine ? Est-ce que cela répond à l'appel à la *jehad* ? Est-ce que cela répond à la déclaration faite l'autre jour par M. Daultana ? Est-ce que cela répond aux déclarations des premiers ministres précédents ? Est-

the whole campaign that goes on in Pakistan for the invasion and the destruction of India ?

45. Then we come to operative paragraph 2. Here again, I should like to draw the attention of the Council, and particularly of the representative of the United Kingdom, to the word used in this paragraph, the word "desirable". Does he think it is desirable or essential ? The paragraph reads :

"Requests the United Nations Representative for India and Pakistan to make any recommendations to the parties for further action which he considers desirable in connexion with part I of the resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948. . . ."

Sir Pierson Dixon has been good enough to say in various other places, and I do not propose to quote his words, that one part is to succeed the others. There is a difference in sequence between succession and taking place at the same time. But here it merely says that it is "desirable", that is to say, we can talk about part I if you want to, but what is important is part II. It is not part II that they are talking about, it is the later part of part II, that is to say, to lay the frontiers of India open to invasion from the other side. That is a position which no sovereign State can be asked to accept.

46. I have already referred to Mr. Jarring's report where he says that the deadlock is in part I, in which case it should not be "desirable" but something else. This is what Sir Pierson Dixon said : "It was originally contemplated that the three parts of the resolution of 13 August 1948 should be implemented in quick succession." [797th meeting, para. 13.] "Succession". He did not say the last part first and the second part afterwards. He said "in quick succession", and we are grateful to Sir Pierson Dixon for saying so. There is interdependence between the parts. We do not deny that, but interdependence will only arise when the parts are performed as they are laid down in the resolution.

47. The representative of the United States stated: "Over the past years there have been extensive efforts to implement part II." [803rd meeting, para. 32.] I think I have answered that. If exploration is to be penalized, then there can be no talks at all. The fact that we talked to Mr. Graham and his successors and his predecessors about various matters does not mean that we have committed ourselves to do anything. I am not aware that "over the past years there have been extensive efforts to implement part II". Both India and Pakistan have previously consulted the United Nations Representative to bring this about. We have talked as part of the technique we employ; that is to say, we were always willing to listen to counsels of conciliation; that is why I came here.

48. There is little purpose in going into the details of the conversations that took place for several years here or in Geneva or in Paris or elsewhere with regard to part II of the resolution of 13 August 1948. Our

ce que cela répond à la campagne menée au Pakistan, incitant à l'invasion et à la destruction de l'Inde ?

45. En ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, j'aimerais appeler l'attention du Conseil, particulièrement du représentant du Royaume-Uni, sur le mot "souhaitables". Pense-t-il qu'il s'agisse de quelque chose de souhaitable ou d'indispensable ? Le paragraphe se lit comme suit :

"Prie le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan de recommander aux parties toutes nouvelles mesures qu'il juge souhaitables dans le cadre de la première partie de la résolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en date du 13 août 1948..."

Sir Pierson Dixon a dit à diverses reprises — je ne citerai pas exactement ses paroles — qu'une partie doit suivre l'autre. Il y a une différence entre se suivre et s'appliquer en même temps. Or, on se borne ici à évoquer des mesures "souhaitables"; autrement dit, nous pouvons parler de la première partie si vous le désirez, mais l'important, c'est la deuxième partie. En fait, ce n'est pas à la deuxième partie qu'on pense, mais à la dernière section de la deuxième partie. Il s'agirait d'ouvrir les frontières de l'Inde à une invasion. On ne saurait demander à aucun Etat souverain d'accepter cela.

46. J'ai déjà parlé du rapport de M. Jarring, qui a dit que c'est à propos de la première partie que l'impasse existe; dans ce cas, il ne faudrait pas employer "souhaitables", mais un autre mot. Sir Pierson Dixon a déclaré : "On comptait, à l'origine, que les trois parties de la résolution du 13 août 1948 seraient rapidement suivies d'effet, les unes après les autres" [797^e séance, par. 13]. Sir Pierson Dixon n'a pas dit : la dernière partie en premier lieu et la deuxième ensuite; il a dit "rapidement... les unes après les autres", et nous lui en sommes reconnaissants. Il existe une interdépendance entre les trois parties, nous ne le nions pas, mais elle ne jouera vraiment que lorsque toutes les parties seront appliquées dans l'ordre prévu par la résolution.

47. Le représentant des Etats-Unis a déclaré : « Au cours des dernières années, on a fait des efforts considérables en vue d'appliquer cette deuxième partie [de la résolution du 13 août 1948]. » [803^e séance, par. 32.] J'ai déjà répondu sur ce point. Si les échanges de vues doivent entraîner des sanctions, il ne pourra plus y avoir de pourparlers. Que nous ayons entretenu M. Graham, ses successeurs et ses prédécesseurs de diverses questions ne signifie nullement que nous ayons pris des engagements quelconques. Je n'ai pas conscience qu'« au cours des dernières années, on [ait] fait des efforts considérables en vue d'appliquer cette deuxième partie ». L'Inde et le Pakistan ont consulté le représentant des Nations Unies à ce sujet. Les entretiens que nous avons eus correspondent à nos méthodes habituelles. Nous sommes toujours prêts à écouter les conseils de conciliation; c'est la raison de ma présence ici.

48. Il serait inutile d'entrer dans le détail des conversations qui se sont déroulées ces dernières années ici, à Genève, à Paris, ou ailleurs, au sujet de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948. Notre position

position in this matter is that at present we are engaged by the resolutions. I submit that willy-nilly the attempt is to alter these resolutions. We are not willing for those resolutions to be altered because if any of these things are done or any of the other things that are said in the speeches or what Pakistan demands, then you will have changed the resolutions.

49. Mr. Jarring told us that he is proceeding on the basis of the resolutions. If those resolutions are there, than they have to be carried out in that way. What really happens is the alteration of these resolutions by first of all calling upon India to withdraw its troops from its own sovereign territory in the present conditions, which I have no desire to detail, but which I have set out in some detail beforehand, and to refer to the duty of a territory to defend its own integrity; we cannot do that especially in conditions of subversion and especially in the condition where another country is poised for hostility against us. We are prepared. We do not go away from the engagements of these resolutions, but first the resolution of 17 January 1948 and then the resolution of 13 August 1948, without any alterations and with the assurances that go with them. Sir Pierson Dixon had been good enough to say that there have been assurances given to the two sides. There are no contradictory assurances, because the Commission, in the course of negotiations to get a settlement, probably told one side and the other side one thing and to come back. You have to look at the last date. It is the last date of those assurances that counts.

50. The whole of the draft resolution deals with part II of the resolution of 13 August 1948. It says:

“Calls upon the Governments of India and Pakistan to co-operate with the United Nations Representative in order to formulate an early agreement on demilitarization procedures. . . .”

This, presumably, is a reference to part II. Part I is completely forgotten.

51. This draft resolution is a repudiation of the Jarring report. It does not say so in terms; it gets out of it by paying Mr. Jarring a lot of compliments, and in various other ways. But when it says “to formulate an early agreement on demilitarization procedures, which should be implemented within three months of such an agreement being reached” this is simply a reference to part II of the resolution of 13 August 1948 and, to judge from the speeches, to the later part of part II.

52. There is only one final observation I desire to make at present. The Government of India authorizes me to say that we are totally opposed to this draft resolution — although not, of course, to the part that pays tribute to Mr. Jarring. We came here under Chapter VI of the United Nations Charter. We will remain here under Chapter VI. Under Chapter VI no resolutions have any value that do not contain the element of conciliation. There must be either agreement between the parties or hope of agreement between the parties. We must, with great respect, seriously draw the Council's attention to the fact that, willy-nilly,

en la matière est qu'à l'heure actuelle nous sommes engagés par les résolutions. Selon moi, délibérément ou non, on cherche à modifier ces résolutions. Nous ne voulons pas qu'elles le soient. Or, si l'on prend ces dispositions, ou certaines de celles dont il a été question dans les interventions, ou celles qu'a demandées le Pakistan, on modifiera les résolutions.

49. M. Jarring nous a dit qu'il agissait sur la base des résolutions. Puisqu'elles existent, il convient de les appliquer. Ce qui se passe en réalité, c'est qu'on les modifie, d'abord en demandant à l'Inde de retirer ses troupes de son territoire souverain dans des conditions que j'ai déjà décrites auparavant et sur lesquelles je n'ai nullement l'intention de revenir. Il appartient à un territoire de défendre sa propre intégrité. Nous ne pouvons retirer nos troupes dans cette atmosphère de subversion et face à un pays dressé contre nous. Nous sommes prêts. Nous n'entendons pas nous dérober aux engagements pris en vertu de ces résolutions, mais nous voulons qu'on applique d'abord la résolution du 17 janvier 1948, puis celle du 13 août 1948, sans aucune modification et compte tenu des assurances qui les complètent. Sir Pierson Dixon a déclaré que des assurances avaient été données aux deux parties. Ce ne sont pas des assurances contradictoires, parce que la Commission, au cours des négociations en vue d'un règlement, a probablement dit aux uns et aux autres telle ou telle chose sous réserve de confirmation ultérieure. Il faut se reporter à la date. Ce sont les dernières assurances en date qui comptent.

50. L'ensemble du projet de résolution traite de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948. Il y est dit :

«*Fait appel* aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan pour qu'ils coopèrent avec le représentant des Nations Unies en vue de conclure sans retard un accord sur les modalités de la démilitarisation...»

C'est assurément une référence à la deuxième partie de la résolution. La première partie est entièrement laissée de côté.

51. Le projet de résolution rejette en quelque sorte le rapport de M. Jarring. Il ne le fait pas explicitement ; on adresse même des éloges à M. Jarring. Mais quand on écrit : «en vue de conclure sans retard un accord sur les modalités de la démilitarisation, qui devrait être effective dans les trois mois qui suivront la conclusion dudit accord», on ne se réfère qu'à la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948, et, à en juger par les interventions, seulement à la dernière section de la deuxième partie.

52. Je voudrais faire une dernière observation. Le Gouvernement de l'Inde m'autorise à déclarer que nous sommes complètement opposés à ce projet de résolution — à l'exception, évidemment, du passage où l'on rend hommage à M. Jarring. Nous nous sommes présentés devant le Conseil en conformité du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Nous entendons nous en tenir aux dispositions de ce chapitre. En vertu du Chapitre VI, aucune résolution n'a de valeur si elle ne contient un élément de conciliation. Il doit y avoir soit accord, soit espoir d'accord, entre les parties. Il est de notre devoir d'appeler l'attention du Conseil,

it is sought to change the resolution further. We are not willing to accept this change.

53. We are prepared to honour our commitments. When Pakistan fulfils the first part — namely, when Pakistan takes away the troops and equipment brought in after the acceptance of the resolution and de-annexes the place — when we enter into the security of our territory, and when various other things to which I referred the other day take place and we are assured that this is not just a twenty-four hour affair but one that will continue, the next step will be for Pakistan to withdraw its remaining troops under part II. Then comes our obligation. It is a purely voluntary obligation which we assumed, but we are prepared to carry it out, although only on those conditions.

54. This draft resolution, we are sorry to say, is cast in a mould which is regressive. It goes farther back than the previous Security Council meetings; it goes farther back than Mr. Jarring. It does not take into account the appeal we made to the Security Council. Any country has the right to come here and inform the Council — inform, not complain — that there is an attempt to subvert, to destroy. And it is not at that time that any moral support should be given to the aggressor. We submit, with great respect, that the draft resolution gives moral support to the aggressor. If military alliances, if the conditions in the world, if various other factors or such positions as we have in the world are inimical to the position of other countries, well, there are other steps to be taken; but here we have to go by the resolutions. And I submit that any moral support that is given to the aggressor in this business will result in greater trouble in Kashmir.

55. We are not committing aggression against anybody. Even when our frontiers are penetrated, we are not taking the logical action. We shall continue to behave in this way. If sometimes, in the heat of debate, we have said anything to hurt anybody's feelings, we are sorry. But so far as we are concerned, I tell the Council categorically that the Government of India has instructed me to say that we are totally against this draft resolution. This draft resolution is an incitement — not in terms and not in intention, but its effect is an incitement to subversion. When the intelligence people in Pakistan, when Pakistan money and when Pakistan ammunition are being used to blow up our territory, how can you gentlemen subscribe to a draft resolution of this kind? Surely, this has gone on for years. It is time now to give some attention to a country that has been invaded but which for nine years has possessed its soul in patience and will continue to do so. I am not guaranteeing that it will do so forever, but so long as the present Government and the present state of the country lasts, it will refrain from the use of force even in asserting its legal and moral rights. We will carry out the dictates of the United Nations Charter in every way, but we cannot accept resolutions of this kind. How many

avec tout le respect que nous lui devons, sur le fait que, délibérément ou non, on cherche à modifier la résolution, ce que nous ne sommes pas disposés à accepter.

53. Nous sommes prêts à faire honneur à nos engagements. Lorsque le Pakistan aura exécuté la première partie de la résolution — c'est-à-dire lorsqu'il aura retiré les troupes et l'équipement introduits dans la région après l'acceptation de la résolution et désannexé cette région —, lorsque nous aurons recouvré la sécurité de notre territoire, que les diverses autres conditions que j'ai mentionnées l'autre jour seront remplies, et que nous aurons l'assurance qu'il ne s'agit pas d'une situation provisoire, mais de quelque chose de durable, il conviendra alors que le Pakistan retire le restant de ses troupes conformément à la deuxième partie de la résolution. Ensuite, ce sera à notre tour de tenir nos engagements. Ces engagements, nous les avons pris volontairement ; nous sommes prêts à nous en acquitter, mais seulement si les conditions mentionnées sont remplies.

54. Je suis aux regrets de devoir dire que la résolution qui est proposée marquerait un retour en arrière. L'adopter serait revenir où l'on en était avant la précédente série de séances du Conseil de sécurité, avant la mission de M. Jarring. Ce texte ne tient pas compte de l'appel que nous avons adressé au Conseil de sécurité. Tout pays a le droit de venir ici informer le Conseil — je parle d'information, non de plainte — de toute tentative de subversion ou de destruction. Il ne convient pas alors d'accorder un soutien moral à l'agresseur. Or, permettez-moi de le dire très respectueusement, le projet de résolution tend à prêter un soutien moral à l'agresseur. Si nos alliances militaires, si la situation mondiale, si les positions que nous prenons ou d'autres facteurs déplaisent à certains pays, d'autres mesures peuvent être prises, mais, ici, nous devons nous en tenir aux résolutions. Je dis que tout appui moral donné à l'agresseur se traduirait par un accroissement des difficultés au Cachemire.

55. Nous ne commettons d'agression contre personne. Même lorsque nos frontières sont violées, nous ne prenons pas les mesures que la logique dicterait. Nous continuerons à suivre cette ligne de conduite. S'il m'est arrivé, blessante pour certains, de prononcer des paroles blessantes pour certains, je le regrette. Mais je dois déclarer catégoriquement au Conseil que le Gouvernement de l'Inde m'a chargé de faire savoir qu'il était résolument hostile à ce projet de résolution. Ce texte constituerait une incitation à la subversion ; il ne l'est peut-être pas dans sa teneur, et telle n'est sans doute pas l'intention des auteurs, mais l'effet serait immanquable. Comment pourriez-vous, Messieurs, approuver un tel projet de résolution à un moment où les services de renseignements, l'argent et les munitions du Pakistan sont employés à ruiner notre territoire ? Cela dure depuis des années. Il est grand temps d'accorder quelque attention à un pays qui a été envahi, mais qui a su faire preuve depuis neuf ans d'une extrême patience, et qui continuera à le faire. Je ne garantis pas que cette patience sera éternelle, mais tant que dureront le gouvernement et le régime actuels, nous nous abstenons de tout recours à la force, même pour assurer le respect de nos droits juridiques et moraux. Nous nous conformerons toujours aux impératifs de

resolutions have been passed? Have they had any effect? No.

56. The only resolutions which took us a little further were the resolutions that we agreed to. But once they have been agreed to, we cannot separate them from the assurances or from the meaning, or try to alter them. The Commission's resolution of 13 August 1948 follows that adopted by the Security Council on 17 January 1948, and the Government of India, irrespective of whatever accusations may have been made, and irrespective of anything other people may expect or otherwise, will carry out its international obligations. But international obligations cannot supersede the text of those obligations or their spirit. Moreover, this cannot be used as it has been used in the past. It is all in the records of the Commission for India and Pakistan. It cannot be used as part of the invasion of our country.

57. Are we to turn to the members of the Security Council when our country is invaded? We have to establish, first of all, that we were invaded, because here is the distinguished Foreign Minister of Pakistan making the fantastic suggestion that we are aggressors. How can we be aggressors if we are the successor State — when the territory has acceded to us? We are precluded from producing documents in this connexion, and before I close I should like to say that we have not turned down or said a negative to the suggestion thrown out by the representative of Sweden because we respect the law. We like to see it in proper shape, and we like, as he has said, to see it put forward at the proper time.

58. Therefore, we regret the general line-up, the general majority of members of the Security Council. Just because a majority takes a view, it is not necessarily right. We do not ask for any consideration outside the law. We do not ask for any special treatment. We came here with faith in the Charter, without taking sides in the cold war and with the faith that aggression would not be tolerated. And even assuming — and I trust that those who are taking my speech down will be careful to include this word "assuming" — for the sake of argument that there are mistakes on our side, no mistake is greater than the crime of aggression, and the Security Council cannot ask a country to compound aggression.

59. Therefore, our request is that this draft resolution should not be passed. If it is passed, it is supporting aggression. That may be regarded by some people as theoretical. But it will create trouble over in India, over in Kashmir. It will encourage those forces which, during the last few months, have been fomenting trouble — and I have myself seen some of the results. This is not a war by Pakistan on one front. The Security Council is only a part of it. This goes on here as the propaganda platform. And, on the other side, trouble

la Charte des Nations Unies, mais nous ne pouvons accepter un projet de résolution tel que celui-ci. Combien a-t-on adopté de résolutions? Ces résolutions ont-elles eu un résultat quelconque? Non!

56. Les seules résolutions qui aient permis un léger progrès sont celles que nous avons acceptées. Mais, une fois ces textes acceptés, nous ne pouvons les dissocier des assurances que nous avons reçues, ou du sens qui leur a été donné, et nous ne pouvons essayer de les modifier. La résolution qu'a adoptée la Commission le 13 août 1948 fait suite à celle qu'a adoptée le Conseil de sécurité le 17 janvier 1948, et le Gouvernement indien respectera ses obligations internationales malgré les accusations qui ont été portées contre lui et malgré ce que d'autres pays peuvent espérer. Toutefois, les obligations internationales ne sauraient altérer ni l'esprit ni la lettre de ces résolutions. Qui plus est, on ne pourra en faire le même usage que par le passé. Elles font partie des actes de la Commission pour l'Inde et le Pakistan. Il est inadmissible de les invoquer pour envahir notre pays.

57. Lorsque notre pays est envahi et que nous nous adressons au Conseil de sécurité, que se passe-t-il? On nous demande de prouver d'abord que nous avons été envahis, parce que l'éminent Ministre des affaires étrangères du Pakistan a avancé l'idée saugrenue que nous étions les agresseurs. Comment pouvons-nous être les agresseurs puisque nous sommes l'Etat successeur, puisque le territoire a accédé à notre pays? On nous empêche de produire les documents qui le prouvent. Avant de terminer, je tiens à préciser que nous n'avons pas repoussé ou rejeté la suggestion du représentant de la Suède, parce que nous respectons le droit. Nous aimerions que, comme il l'a dit, cette suggestion soit présentée en temps opportun, sous une forme appropriée.

58. Nous regrettons donc l'attitude générale prise par la majorité des membres du Conseil de sécurité. Ce n'est pas parce qu'une opinion est adoptée par une majorité qu'elle est nécessairement juste. Nous ne demandons aucune exception à la règle. Nous ne prétendons pas à un traitement de faveur. Si nous sommes ici, c'est que nous avons confiance en la Charte, que nous ne désirons pas prendre parti dans la « guerre froide », et que nous sommes persuadés qu'aucune agression ne sera tolérée. A supposer même — et j'espère que ceux qui prennent note de mon discours n'omettront pas ces mots « à supposer » — que des fautes aient été commises de notre côté, il n'en est pas qui dépasse en gravité le crime d'agression, et le Conseil de sécurité ne peut demander à un pays de tolérer l'agression.

59. Par conséquent, nous demandons que le projet de résolution ne soit pas adopté. S'il l'était, il constituerait un appui donné à l'agresseur. Certains peuvent considérer qu'il s'agirait d'un soutien théorique; je n'en estime pas moins qu'il susciterait des difficultés en Inde et au Cachemire. Il encouragerait l'action de ces forces qui depuis quelques mois fomentent des troubles — et j'ai vu moi-même certains des résultats de cette action. Le Pakistan ne mène pas la guerre sur un seul front. La propagande qui est faite à la

is created, as I told you, largely relying upon the fact that we go easy on these things.

60. I have nothing more to say at the present moment, except that I hope that this resolution, well meant perhaps, with the names of the sponsors who, though they are not military allies of ours, are old friends and are all committed to the United Nations Charter. It must be assumed that their position is one which tries to carry out the Charter.

61. I want to repeat once again that we are not going back on any engagements of ours. But we are not prepared to go into any position where aggression has to be recognized. Who in the world can say, when a country has been annexed, when half of the country has been occupied, that there has been no annexation? This is the first time that we have heard about Pakistan's right to be there, because, in the older records, they refused to recognize any Government over there.

62. This is all I have to say. We cannot oppose the resolution, we cannot support the resolution, because we are not members of the Security Council. It is your wisdom — and the world will regard it as wisdom because you are the Security Council. But it is our country, and, strange as it may seem, we have considerations for its security. And this talk about the solution of a problem — it is not a problem when a country is invaded. Why has nobody told Pakistan: "By what right do you annex this territory?"

63. I am not going into the Pakistan Constitution, which has been misquoted and misrepresented in this place. I invite the representative of the United Kingdom to read it for himself. How dare a country annex another territory over which it has no sovereignty and come here and then make these arguments?

64. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation stated its position [799th meeting] on the Kashmir question at the time of the discussion of Mr. Jarring's report [S/3821]. The Security Council is now considering the draft resolution sponsored by the delegations of the United States, the United Kingdom, Australia, Colombia and the Philippines [S/3911].

65. In connexion with this draft resolution it should be remembered that the Kashmir question has been on the agenda of the Security Council for almost ten years, and during that period a considerable amount of time and effort has been devoted to its discussion. However, no satisfactory solution has yet been found, chiefly because of the position adopted by the Western Powers which have been trying to use the Kashmir question to carry through their own political plans and impose on one of the parties a decision unacceptable to it.

66. Led by the Western Powers, the Security Council adopted resolutions establishing the United Nations Commission for India and Pakistan and a number of

tribune du Conseil de sécurité en constitue l'un des aspects. Les troubles fomentés par ailleurs le sont dans une large mesure, comme je l'ai déjà signalé, à cause de notre attitude conciliante.

60. Je me bornerai donc à dire pour le moment que j'espère voir rejeter ce projet de résolution, bien que ses auteurs soient probablement remplis de bonnes intentions. De toute manière, sans être nos alliés, ce sont de vieux amis de notre pays et des Etats attachés à la Charte des Nations Unies; on doit donc supposer qu'ils s'efforcent d'en assurer l'application.

61. Je tiens à répéter une fois encore que nous ne revenons sur aucun de nos engagements, mais que nous n'acceptons pas de nous trouver dans une situation où il faille accepter l'agression. Qui donc peut nier qu'il y ait eu annexion alors que le pays a été annexé et que la moitié du territoire a été occupée? C'est la première fois que nous avons entendu parler du droit qu'auraient les Pakistanais d'occuper ce secteur; dans le passé, en effet, ils refusaient de reconnaître l'autorité de quelque gouvernement que ce soit sur ce territoire.

62. C'est tout ce que j'ai à dire. L'Inde ne peut ni voter pour, ni voter contre, le projet de résolution, puisqu'elle n'est pas membre du Conseil de sécurité. C'est à vous de décider, et le monde accordera beaucoup de poids à votre décision, puisqu'elle émanera du Conseil de sécurité. Mais il s'agit de notre pays, et, aussi étrange que cela puisse sembler, nous nous inquiétons de sa sécurité. On parle de résoudre le problème; l'invasion d'un pays ne constitue pas un problème. Pourquoi n'a-t-on jamais dit au Pakistan: «De quel droit annexe-vous ce territoire?»

63. Je ne veux pas m'appesantir sur la Constitution du Pakistan, qui a été inexactement citée et commentée ici. J'invite le représentant du Royaume-Uni à la lire lui-même. Comment un pays peut-il oser annexer un territoire qui ne relève pas de sa souveraineté et venir au Conseil développer des arguments tels que ceux que nous avons entendus?

64. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique a déjà exposé son attitude à l'égard de la question du Cachemire [799^e séance] lors de la discussion du rapport de M. Jarring [S/3821]. Le Conseil de sécurité examine actuellement le projet de résolution présenté par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Colombie et les Philippines [S/3911].

65. Il convient de rappeler, au sujet de ce projet de résolution, que la question du Cachemire figure depuis près de dix ans à l'ordre du jour du Conseil. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à son examen. Cependant, nous n'avons encore pas trouvé de solution satisfaisante, en raison surtout de la position, des puissances occidentales, qui cherchent à exploiter la question du Cachemire pour favoriser leurs menées politiques et pour imposer à l'une des parties une solution qu'elle ne saurait accepter.

66. Sur les instances des puissances occidentales, le Conseil de sécurité a, par une série de résolutions, créé la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le

conciliatory missions. All these resolutions, as the experience of many years has shown, diverted the attention of the Security Council from the heart of the problem. This course of action led the Council into protracted and fruitless debate, while the Western Powers and in the first place the United States of America used the time to open the way for penetration into the strategically important area of Kashmir. It should be noted that they have been successful in their schemes. The fact that Pakistan was encouraged to carry out military preparations and that it was given large-scale military assistance has exposed the intentions of the Western Powers which have been helping to turn the part of Kashmir occupied by Pakistan into a fortified strategic outpost.

67. It is obvious that the Kashmir question could not remain unaffected by such events as the equipping of the Pakistan armed forces and at the same time of the "Azad" forces with modern United States weapons, and the construction of military bases and airfields on which jet aircraft were concentrated. These facts which testify to the increased military potential of Pakistan, coupled with the entry of that country into military blocs built up by the United States of America in that area of the world, exacerbate relations between India and Pakistan and impede the peaceful settlement of the Kashmir question.

68. In our view, India, which is pursuing a peaceful foreign policy, has cause for concern. The Pakistan Government has been taking military measures with the support of States which not long ago showed that in order to achieve their aims they would not shrink from resorting to armed force.

69. The change in the balance of power and the increased tension in that area of Asia give rise to deep anxiety in peace-loving countries and throughout the world. This same anxiety was reflected in Mr. Jarring's report.

70. Mr. Jarring stressed in particular the need for a new constructive approach to the Kashmir question and said:

"The Council will, furthermore, be aware of the fact that the implementation of international agreements of an *ad hoc* character, which has not been achieved fairly speedily, may become progressively more difficult because the situation with which they were to cope tended to change." [S/3821, para. 21.]

71. The Soviet delegation attaches importance to these practical considerations and believes that the Security Council can take no decision on the Kashmir question without taking them into account. We had hoped that the other members of the Security Council would also take account of such cogent arguments. However, the statements made by the representatives of the Western Powers in the Security Council show that they continue as before to disregard the present situation in Kashmir. This becomes even more evident in the five-Power draft resolution [S/3911].

72. The first question which arises is whether the draft resolution takes into account the protracted

Pakistan et constitué diverses missions de médiation. Plusieurs années d'expérience ont montré que toutes ces résolutions nous ont détournés du fond de la question. Le Conseil s'est ainsi trouvé engagé dans de longues et stériles discussions, tandis que les puissances occidentales, et surtout les Etats-Unis, cherchaient à pénétrer dans la région du Cachemire, si importante du point de vue stratégique. Force est de constater qu'elles y réussissent. Les puissances occidentales incitent le Pakistan à faire des préparatifs de guerre et lui accordent une aide militaire considérable, montrant qu'elles entendent transformer en un bastion la partie du Cachemire occupée par le Pakistan.

67. De toute évidence, l'approvisionnement des forces armées pakistanaises et, par la même occasion, des troupes du Cachemire « azad » en armes américaines modernes et la construction de bases militaires et d'aérodromes où sont concentrés des avions à réaction ne pouvaient qu'influer sur la question du Cachemire. Ces faits, qui témoignent de l'accroissement du potentiel militaire du Pakistan, et l'adhésion de ce pays aux blocs militaires que les Etats-Unis organisent dans cette région du monde, enveniment les relations entre l'Inde et le Pakistan et compliquent le règlement pacifique de la question du Cachemire.

68. Nous estimons que l'Inde, qui suit une politique extérieure pacifique, a lieu de se montrer inquiète. Les mesures militaires prises par le Gouvernement pakistanais bénéficient de l'appui d'Etats qui ont montré assez récemment qu'ils n'hésitent pas à recourir aux armes pour réaliser leurs desseins.

69. La modification du rapport des forces et l'accroissement de la tension dans cette région d'Asie inquiètent profondément l'opinion mondiale et les peuples pacifiques. Cette inquiétude trouve également son expression dans le rapport de M. Jarring.

70. M. Jarring souligne notamment la nécessité de trouver une nouvelle méthode constructive pour régler la question du Cachemire, et déclare :

« En outre, le Conseil doit se rendre compte du fait que, si elle ne s'est pas faite avec une rapidité suffisante, la mise en œuvre d'accords internationaux d'une portée précise peut se révéler de plus en plus malaisée parce que la situation à laquelle ces accords devaient remédier a tendance à évoluer. » [S/3821, par. 21.]

71. La délégation de l'Union soviétique attache une grande importance à ces considérations, et estime que le Conseil ne peut prendre aucune décision sur la question du Cachemire sans tenir compte de ces faits. Nous avons espéré que les autres membres du Conseil retiendraient aussi ces sérieux arguments. Cependant, comme l'ont montré les interventions de leurs représentants, les puissances occidentales continuent de négliger la situation qui s'est créée à propos du Cachemire. Ce fait apparaît encore plus nettement dans le projet de résolution présenté par cinq puissances [S/3911].

72. Une première question doit être posée : ce projet de résolution tient-il compte du temps que le Conseil

discussion of the Kashmir question in the Security Council and the position of the parties as stated by them, and whether it reflects the substantial changes which have taken place in the Kashmir area and in the state of international relations. There can be but one reply. The draft resolution seems to have been produced in a vacuum.

73. The draft resolution proposes that we should once again seek a solution of the Kashmir question along lines which, as many years of experience have shown, cannot lead to satisfactory results. The sponsors of the draft resolution are again urging the Security Council to adopt the course mapped out by some of its previous resolutions, which, like the recommendations of the United Nations Representative for India and Pakistan, have failed to stand the test of time.

74. Although everyone knows that Mr. Graham, the United Nations Representative, admitted five years ago that his proposals were unacceptable to both parties, the authors of the draft resolution are again proposing that they should be taken as a basis for discussion. The Indian representative has already stated in the Council that those proposals are unacceptable to India. The question arises: what is the use of adopting one more resolution, which instead of offering constructive proposals that would meet present-day needs simply repeats proposals which experience has shown to be futile and which do nothing to further a pacific settlement of the Kashmir question?

75. The draft resolution lays stress on the implementation of measures which its authors describe as "demilitarization". In this connexion, it is pertinent to ask one of the sponsors, the United States representative, whether the proposal for demilitarization also includes calling a halt to the shipment of United States arms to Pakistan for re-equipping its army and to the construction of military bases? It cannot be denied that the large-scale military assistance given to Pakistan by the United States aggravates the situation in the Kashmir area, creates new obstacles in the way of a settlement of the Kashmir question, and is incompatible with demilitarization.

76. Mr. Jarring's report testifies to the need for a new realistic approach to the settlement of the question. In it he concludes that implementation of the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan is impeded by the deadlock reached with regard to carrying out part I of the resolution of 13 August 1948, which provides that a favourable atmosphere should be created and military potential should not be increased. As is clear from the facts that have been cited in meetings of the Security Council, this deadlock is the result of Pakistan's failure to carry out its obligations under that resolution. This is a circumstance that must be taken into account in any new decision by the Security Council.

77. The representatives of the United States and the United Kingdom attempted to present their draft resolution in the light of a compromise, calling for mutual concessions by both parties. In actual fact, as the discussion in the Security Council showed, the draft resolution under discussion satisfies only one

a consacré à l'examen de la question du Cachemire ? Tient-il compte des positions des parties, telles que celles-ci les ont exposées ? Traduit-il les importants changements intervenus dans la région du Cachemire et dans la situation internationale ? La réponse est claire : ce texte ne se situe nulle part, ni dans le temps, ni dans l'espace.

73. Les auteurs du projet nous proposent de nouveau de chercher à résoudre la question du Cachemire par des méthodes qui, comme le montrent des années d'expérience, ne peuvent donner aucun résultat satisfaisant. Ils incitent une fois de plus le Conseil à maintenir certaines de ses résolutions antérieures qui, de même que les recommandations du représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, n'ont pas résisté à l'épreuve du temps.

74. On sait que, il y a cinq ans déjà, M. Graham, représentant des Nations Unies, a constaté que ses propositions étaient inacceptables pour les deux parties ; pourtant, les auteurs du projet de résolution les offrent une fois de plus comme base de négociation. Le représentant de l'Inde a déclaré au Conseil que ces propositions étaient inacceptables pour son pays. Dans ces conditions, à quoi servirait-il d'adopter une nouvelle résolution qui ne contient aucune proposition constructive répondant aux besoins de l'heure et se borne à répéter des propositions qui, l'expérience l'a montré, sont vaines et ne favorisent nullement le règlement pacifique de la question du Cachemire ?

75. Les auteurs du projet de résolution insistent sur l'application de mesures de « démilitarisation ». A ce propos, j'aimerais demander au représentant des Etats-Unis, qui est l'un de ces auteurs, si cette proposition de démilitarisation envisage aussi la cessation des envois d'armes américaines destinées au réarmement des troupes pakistanaises et l'arrêt de l'installation de bases militaires. On ne saurait nier que l'importante aide militaire que les Etats-Unis accordent au Pakistan a un effet néfaste sur la situation dans la région du Cachemire, crée de nouveaux obstacles dans la voie du règlement de la question et est incompatible avec la notion de démilitarisation.

76. M. Jarring a souligné lui aussi, dans son rapport, la nécessité de rechercher une nouvelle méthode de règlement qui tienne compte des réalités ; il est arrivé à la conclusion que la mise en œuvre des résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan est empêchée par l'impasse dans laquelle se trouve la question de l'exécution de la première partie de la résolution du 13 août 1948, qui envisage la création d'une atmosphère favorable et la non-augmentation du potentiel militaire. Les faits qui ont été cités aux séances du Conseil de sécurité montrent que l'impasse vient de ce que le Pakistan n'a pas respecté les obligations découlant de cette résolution. Toute nouvelle décision du Conseil de sécurité doit tenir compte de cette circonstance.

77. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont essayé de faire passer leur projet de résolution pour un compromis demandant des concessions mutuelles aux deux parties. Or, la discussion a montré que ce texte ne donne satisfaction qu'à une seule partie, le Pakistan, et ne tient aucun compte de la

party Pakistan; it does not take India's position into account, but rather attempts to impose on it a decision it finds unacceptable. It is obvious that such attempts are contrary to the provisions of the United Nations Charter for the peaceful settlement of disputes between States. These provisions prohibit the imposition of any decisions upon States Members of the United Nations.

78. In these circumstances, the statement of the United States representative that "no final settlement of the Kashmir problem can be reached except on an amicable basis acceptable to both parties" [803rd meeting, para. 26] is purely declaratory; for the United States to refrain from imposing on the parties decisions unacceptable to them would be of far greater use.

79. The Security Council cannot disregard the Indian Government's statement that the draft resolution under consideration is unacceptable to it. We must not forget that we are seeking means of a peaceful settlement of the dispute between India and Pakistan, and that it is therefore the Security Council's duty to look for such methods and measures as would be acceptable to both parties. The USSR delegation wishes to draw the attention of the members of the Security Council to the serious consequences which could result from the adoption by the Council of a decision that would only complicate an already tense situation in that part of Asia.

80. The USSR delegation expresses the hope that the Security Council will not take the path which the sponsors of the draft resolution are trying to make it take — for it is a path that cannot lead to a peaceful settlement of the Kashmir question — and that it will reject the draft resolution.

81. The USSR delegation cannot support the draft resolution submitted by the United States, the United Kingdom and some other countries, and it will vote against it.

82. The PRESIDENT: I have no more speakers on my list, and no member has expressed the wish to speak on this particular matter. This afternoon the Council heard two statements, one by the representative of India and the second by the representative of the USSR. May I be allowed to draw attention to the fact that these two statements, from one member of the Council, as well as from a party to the India-Pakistan question, have brought a new point of view.

83. I am sure that the Council will wish to have time to consider these statements in order that a complete picture will be formulated. For that reason, I propose, subject to your approval, not to proceed with this matter in order to allow time for its consideration in full. As there is no comment, I consider that the proposal is accepted.

84. I also propose to call a meeting of the Council for tomorrow afternoon to consider the Palestine question. As there is no objection, I consider this proposal accepted.

position de l'Inde, à qui l'on voudrait imposer une solution inacceptable. Il est tout à fait évident que de telles tentatives sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations-Unies relatives au règlement pacifique des différends entre Etats. Ces dispositions excluent la possibilité d'imposer une décision quelconque aux Etats Membres des Nations Unies.

78. Dans ces conditions, il ne suffit pas que le représentant des Etats-Unis déclare simplement « qu'un règlement définitif du problème du Cachemire ne peut résulter que d'un accord à l'amiable acceptable pour les deux parties » [803^e séance, par. 26]; il faut que les Etats-Unis renoncent à vouloir imposer aux parties des solutions qu'elles jugent inacceptables.

79. Le Conseil de sécurité ne peut méconnaître le fait que le projet de résolution a été déclaré inacceptable par le Gouvernement indien. N'oublions pas qu'il s'agit d'assurer le règlement pacifique du différend qui oppose l'Inde et le Pakistan; le Conseil de sécurité doit donc rechercher des méthodes et des mesures acceptables pour les deux parties. La délégation de l'URSS attire l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les graves conséquences que pourrait entraîner l'adoption par le Conseil d'une résolution qui compliquerait encore la situation déjà tendue dans cette région d'Asie.

80. La délégation de l'URSS exprime l'espoir que le Conseil de sécurité ne suivra pas la voie que lui indiquent les auteurs du projet de résolution et qui ne conduit nullement au règlement pacifique de la question du Cachemire; elle espère que le Conseil rejettera ce projet.

81. Pour sa part, la délégation de l'URSS ne peut donner son appui au projet de résolution présenté par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et certains autres pays. Elle votera donc contre ce texte.

82. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits, et aucun membre du Conseil n'a exprimé le désir de prendre la parole sur cette question. Nous avons entendu cet après-midi deux déclarations, l'une du représentant de l'Inde, l'autre du représentant de l'URSS. Je me permets de souligner que dans ces deux déclarations, dont l'une émane d'un membre du Conseil et l'autre d'une des parties en cause, un point de vue nouveau a été exposé.

83. Je suis certain que le Conseil désirera étudier ces déclarations pour avoir une vue plus complète de la situation. Je propose donc de ne pas poursuivre immédiatement la discussion de cette question, de manière à laisser aux membres le temps de l'étudier de façon plus approfondie. En l'absence d'objections, je considère que ma proposition est acceptée.

84. D'autre part, je compte convoquer le Conseil demain après-midi pour étudier la question de Palestine. En l'absence d'objections, je considère cette proposition comme acceptée.

The meeting rose at 5.5 p.m.

La séance est levée à 17 h. 5.

**SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

- ARGENTINA-ARGENTINE**
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA-AUSTRALIE**
H. A. Gaddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney;
90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.
- AUSTRIA-AUTRICHE**
Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
- BELGIUM-BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA-BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL-BRESIL**
Livreria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.
- CAMBODIA-CAMBODGE**
Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, 14, avenue Bouiloché, Phnom-Penh.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
- CEYLON-CEYLAN**
Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box 244, Colombo.
- CHILE-CHILI**
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.
- CHINA-CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.
- COLOMBIA-COLOMBIE**
Librería América, Medellín.
Librería Buchholz Galería, Bogotá.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
- COSTA RICA-COSTA-RICA**
Tres Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA-TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.
- DENMARK-DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- DOMINICAN REPUBLIC-REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR-EQUATEUR**
Librería Científica, Guayaquil and Quito.
- EL SALVADOR-SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- FINLAND-FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).
GERMANY-ALLEMAGNE
R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frankfurt/Main.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).
GREECE-GRECE
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.
GUATEMALA
Sociedad Económica Financiera, Edificio Briz. Despacho 207, 6a Avenida 14-33, Zona 1, Guatemala City.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Tegucigalpa.
- HONG KONG-HONG-KONG**
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- ICELAND-ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstræti 18, Reykjavik.
- INDIA-INDE**
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras and New Delhi.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi and Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.
- INDONESIA-INDONESIE**
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Jakarta.
- IRAN**
"Guity", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.
- IRAQ-IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.
- ITALY-ITALIE**
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi 26, Firenze.
- JAPAN-JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- LEBANON-LIBAN**
Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MEXICO-MEXIQUE**
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NETHERLANDS-PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- NORWAY-NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- PAKISTAN**
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).
Publishers United Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.
- PANAMA**
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
- PERU-PEROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.
- PHILIPPINES**
Alema's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- SINGAPORE-SINGAPOUR**
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.
- SPAIN-ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, Madrid.
- SWEDEN-SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SWITZERLAND-SUISSE**
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
- THAILAND-THAÏLANDE**
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY-TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA-UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- UNITED ARAB REPUBLIC-REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
Librairie Universelle, Dames.
- UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).
- UNITED STATES OF AMERICA-ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**
Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edif. Galipán, Caracas.
- VIET-NAM**
Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, Boite postale 283, Saigon.
- YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE**
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Drzavna Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

(5882)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).